

NOM – PRENOM de l'élève :

Fiche Passerelle - Rentrée 2023
Accès en 1^{ère} professionnelle
Des établissements publics de l'Education nationale

1

Identité et scolarité actuelle de l'élève

Nom :		Prénom :	
Date de naissance			
INE (9 chiffres et 2 lettres)			
Scolarité suivie en 2022-2023 : (à cocher ☑)	<input type="checkbox"/>	2 ^{de} GT	Enseignements optionnels :
	<input type="checkbox"/>	2 ^{de} professionnelle	Fam. de métiers ou spécialité :
	<input type="checkbox"/>	1 ^{ère} professionnelle	Spécialité :
	<input type="checkbox"/>	1 ^{ère} G ou 1 ^{ère} Techno.	Enseignements de spécialité ou série :
	<input type="checkbox"/>	Dispositif MLDS (si la dernière classe suivie dans sa totalité correspond au palier 2 ^{de})	Dernière classe suivie avant le dispositif MLDS :
Lycée fréquenté en 2022-2023	Nom : Ville : Courriel :		

2

Vœu de l'élève

Spécialité de 1 ^{ère} professionnelle demandée	Lycée professionnel ou LPO demandé
---	------------------------------------

- L'établissement d'origine veillera à ce que les demandes formulées par l'élève soient identiques à celles qui sont renseignées sur la fiche préparatoire à la saisie et celles qui sont saisies dans AFFELNET.
- Consigne : Afin de garantir la continuité scolaire du candidat dans son établissement, le vœu « montant » des élèves de 2^{de} pro doit être saisi dans AFFELNET.
(vœu montant = 1^{ère} pro dans le même établissement liée à la spécialité ou famille de métiers de la 2^{de} pro)

3

Etablissement d'origine

Avis du professeur principal ou de l'enseignant assurant le suivi de l'élève

Préciser ce qui permettra à l'élève de réussir ce changement de parcours (compétences, motivations, démarches)

Avis du psychologue de l'Education nationale**Avis synthétique du chef d'établissement d'origine**

- L'établissement d'origine transmet en format numérique (pdf) la fiche accompagnée des bulletins de l'élève de l'année en cours à l'établissement demandé **au plus tard le 11 mai 2023**.
- Il saisit en parallèle le vœu du candidat dans AFFELNET dans les délais définis par le calendrier de l'affectation.
Date : **Nom du chef d'établissement d'origine signataire :**

4

Etablissement d'accueil

Avis du lycée d'accueil :
 Avis favorable

 Avis défavorable

Les candidatures obtenant un avis défavorable feront l'objet d'un refus d'affectation

- L'établissement d'accueil transmet la fiche complétée à l'établissement d'origine. Les fiches doivent être à la disposition des corps d'inspection.
- Pour tous les candidats : l'établissement d'accueil renseigne la liste des avis transmise par la DRAIO et la lui envoie à :
ce.saio-affectation@ac-grenoble.fr pour le **mardi 30 mai 2023**

Attention : en cas de non instruction du dossier ou en cas d'absence d'avis, la candidature de l'élève fera l'objet d'un refus d'affectation

Date :**Nom du chef d'établissement d'accueil signataire :**